



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 28/09/2023  
Reçu en préfecture le 28/09/2023  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20230925-D\_2023\_8\_17-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :  
D\_2023\_8\_17**

L' an deux mille vingt trois, le lundi 25 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 19 Septembre 2023

Présents : 23

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Demande de  
subventions pour des projets en  
lien avec le dispositif Pleine  
nature à maîtrise d'ouvrage  
communautaire**

**Pouvoirs** :

Madame DESCHANELS Georgette a donné pouvoir à Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques  
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian  
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien  
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy  
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean-François BORIE

M. Lionnel Robert, Vice-président en charge du tourisme, rappelle que notre Communauté de communes, celle de Beaume-Drobie et la SPL Cévennes d'Ardèche sont engagées depuis 4 ans dans une structuration de la filière des activités de pleine nature et la mise en place d'un Pôle Pleine Nature.

Avec les rivières et les villages, les activités de pleine nature constituent en effet le 3ème élément d'attractivité, qui déclenchent la décision d'achat d'un séjour en Cévennes d'Ardèche.

La démarche Recreater a permis de poser un diagnostic précis sur les pratiques et l'économie de ce secteur. Elle a par ailleurs créé de véritables habitudes de travail avec les professionnels concernés. Cette synergie est d'autant plus réelle que l'ensemble des professionnels se retrouvent confrontés à des évolutions ou des obstacles dans leurs modèles économiques (aléas climatiques, acceptabilité des activités, réglementations, accès aux sites de pratiques entravés, ...). Ils sont donc particulièrement demandeurs d'une bonne articulation avec les collectivités.

Grâce à tout ce travail réalisé et le réseau mis en place, il est désormais possible de prétendre à certaines subventions auprès du Parc National des Cévennes, du Département de l'Ardèche, de la Région Rhône-Alpes et de l'Etat.

D'ores et déjà des actions sont engagées comme la mise en place d'une stratégie Vélo, réalisée en lien avec le syndicat des moniteurs professionnels, la SPL Cévennes d'Ardèche et la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie.

C'est dans ce cadre que des subventions d'investissement vont être sollicitées pour les dossiers suivants :

- « Echappée de la Via Ardèche » - Projet de Route des vins dans la Plaine de Jalès sur les communes de Banne, Beaulieu et Berrias-et-Casteljau : 20 000€ HT
- Création et renouvellement des « Portes d'entrées » du territoire, harmonisées à l'échelle Cévennes d'Ardèche : 20 000€ HT

- Création / reprise de nouvelles fiches topo randonnées pédestres et leur diffusion sur différents supports (carto, topo, signalétique, ...) : 10 000€ HT

Le Vice-président précise enfin que ces actions seront engagées si le niveau de subventionnement est satisfaisant.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE les dossiers de demandes de subventions, pour un montant total de 50 000€ HT, AUTORISE le Président à solliciter la Région Auvergne \_ Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif Territoire Région Pleine Nature, AUTORISE le Président à solliciter également, l'Etat, le Conseil Départemental de l'Ardèche, le PNR des Monts d'Ardèche et le Parc National des Cévennes, dans le cadre de leurs dispositifs ad hoc, DONNE MANDAT au Président pour engager toute démarche ou signer tout document afférent à la présente décision.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 25/09/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le